



Formule de publication

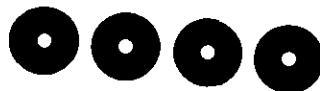
(pour l'établissement d'expéditions, copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU DES HYPOTHÈQUES	DÉPÔT DEPOT N° 200009139 DF2F R17 B490	DATE VOLUME 2000 P N° 5353 0.00 x 0.00 =	DATE : 09/08/2000 DOSSIER : 200014966 500.00 F
		SALAIRES : 100.00 F	DROITS = 500.00 F

TOTAL

13 et 2 MAI 2000

ACTE MODIFICATIF AU REGLEMENT
DE COPROPRIETE PARIS 10ème
34 Rue du Chateau d'Eau



Réf. Clerc : ACR/JG
Réf. Dossier :

L'AN DEUX MILLE,
Les DEUX et TREIZE MAI
EN L'OFFICE NOTARIAL CI-APRES DENOMME

Maître Frédéric ROIENA, membre de la Société Civile Professionnelle de notaires dénommée "Frédéric ROIENA et Vincent ROUSSEL, notaires", dont le siège social est à PARIS, 5 Quai Voltaire ,

A reçu le présent acte authentique à la requête des personnes ci-après identifiées, ledit acte contenant :

MODIFICATIF AU REGLEMENT DE COPROPRIETE
ET ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
IMMEUBLE SIS A PARIS (10ème) 34 RUE DU CHATEAU D'EAU

SUPPRESSION D'UN LOT BIS et REMPLACEMENT DE DEUX LOTS
CREATION D'UN LOT

A la requête de :

F 16.214

1°) Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS à PARIS (10ème) 34 rue du Chateau d'Eau .

Ladite personne morale régie par la loi française et ayant la qualité de résidente.

2°) Madame Madeleine Lucie HOCQUART, sans profession, demeurant à MEAUX (Seine-et-Marne) 40 rue Pasteur ,

Née à MEAUX (Seine-et-Marne), le 29 Août 1907.

Veuve en uniques noces de Monsieur Marcel Léon Paul HEUDIER,

De nationalité française.

Résidant en FRANCE.

3°) Madame Lucie Berthe Renée HEUDIER, Retraitée, demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts-de-Seine) 68 rue du Dome ,

Née à MEAUX (Seine-et-Marne), le 5 Mai 1927.

Divorcée en uniques noces de Monsieur Claude MORIN suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS du 13 novembre 1967.

De nationalité française.

Résidant en FRANCE.

4°) Monsieur Jean Pierre HEUDIER, Retraité, demeurant à SAN MARCO (Texas) (ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE) 610 N Bishop Street ,

Né à MEAUX (Seine-et-Marne), le 16 Août 1931.

Epoux en uniques noces de Madame Nickla TAYARINI .

De nationalité française.
Résidant en ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE.

PRÉSENCE - REPRÉSENTATION

Le Syndicat des copropriétaires est représenté par :
Monsieur CRAUNOT, demeurant à PARIS (10ème) 6 rue du Faubourg Poissonnière,

Ledit Monsieur CRAUNOT agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société Anonyme "CABINET CRAUNOT S.A. dont le siège est à PARIS (10ème) 6 rue du Faubourg Poissonnière.

Fonction à laquelle il a été nommé en vertu d'une assemblée générale en date à PARIS du 31 mars 1993.

Ledit CABINET CRAUNOT S.A. agissant en qualité de syndic de la copropriété du 34 rue du Chateau d'Eau à PARIS (10ème)

Fonction à laquelle il a été renouvelé aux termes de l'assemblée du 15 octobre 1999 dont une copie est demeurée ci-jointe et annexée après mention.

Madame Madeleine HEUDIER est non présente, mais représentée par

Madame Lucie HEUDIER sa fille sus nommée en vertu d'une procuration sous seing privé en date à MEAUX du 23 février 2000 dont l'original est demeuré annexé à un acte de promesse de vente établi par Maître ROIENA notaire soussigné le 1er mars 2000.

Madame Lucie HEUDIER est présente

Monsieur Jean Pierre HEUDIER est non présent, mais représenté par Madame Lucie HEUDIER, sa soeur sus nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à SAN MARCO du 24 février 2000 dont l'original est demeuré annexé à un acte de promesse de vente établi par Maître ROIENA notaire soussigné le 1er mars 2000.

EXPOSE

Lesquels, préalablement à l'acte qui va suivre, exposent ce qui suit :

I - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Dans un ensemble immobilier dépendant d'un immeuble sis à PARIS 10ème, 34 rue du Château d'Eau comprenant :

- corps de bâtiment principal en façade sur a rue élevé sur cave, d'un rez de chaussée comportant 2 boutiques, d'un entresol et de 5 étages dont le dernier est lambrissé
- bâtiment en aile à droite en retour sur cour élevé d'un entre-sol et de 5 étages sur rez de chaussée.

- bâtiment en aile à gauche en retour sur cour élevé d'un entre-sol et de 5 étages sur rez-de- chaussée

- anciennement une loge de concierge en saillie dans la cour (ayant fait l'objet d'une vente par la copropriété)

- petit pavillon au fond de la cour élevé sur terrain plein d'un rez-de-chaussee et d'un étage

- le tout couvert en zinc

- cour

Le tout cadastré sur la commune de PARIS 10ème , section AZ numéro 46 pour une contenance de 4 ares 07 centiares .

II - REGLEMENT DE COPROPRIETE

Ledit immeuble a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître BOISSEAU notaire à LAGNY le 22 mai 1950 dont une expédition a été transcrise au 2ème bureau des hypothèques de la Seine le 12 juillet 1950 volume 1305 numéro 37.

Modifié, savoir :

1°) - Suivant acte reçu par Me JUTEAU notaire à PARIS le 8 octobre 1992, publié au 3ème bureau des hypothèques de PARIS le 27 novembre 1992 volume 1992P numéro 5736.

2°) - Suivant acte reçu par Maître PLOCQUE notaire associé à PARIS en date du 10 mars 1993 publié au 3ème bureau des hypothèques de PARIS le 23 avril 1993 volume 1993P numéros 2059 et 2060,

III - DECES DE Monsieur HEUDIER- SUPRESSION DU LOT 16 BIS

Le lot 16 bis appartient à Monsieur et Madame HEUDIER-HOCQUART et dépendait de la communauté de biens ayant existé entre eux, par suite de l'acquisition faite par Madame HEUDIER seule.

Suite au décès de Monsieur HEUDIER, il a va être ci-après procédé à l'annulation du lot numéro 16 bis par deux nouveaux lots afin de permettre au notaire soussigné de dresser une attestation immobilière

IV - ASSEMBLEE DES COPROPRIETAIRES du VENDREDI 15 OCTOBRE 1999

Aux termes de l'assemblée générale annuelle du 15 octobre 1999, il est notamment rapporté à la 13ème résolution, ce qui suit : "il est passé au vote sur la proposition de Monsieur DROUAULT conformément au plan fourni à l'exception de la construction de l'escalier de fixer à 5.000 Francs le montant de l'achat des W.C. commun et du couloir avec création d'un nouveau lot représentant 2/1.010èmes".

Mandat est donné au Cabinet CRAUNOT Syndic pour signer tous actes relatifs à ces modifications.

CECI EXPOSE, il est passé à l'acte modificatif faisant l'objet des présentes.

I - SUPRESSION D'UN LOT BIS et CREATION DE DEUX LOTS

Il existe encore actuellement des lots bis suite au règlement de copropriété ci-dessus énoncé.

Aussi, afin de permettre la publicité foncière de l'attestation immobilière après le décès de Monsieur HEUDIER Marcel, les comparants demandent au notaire de remplacer le LOT NUMERO SEIZE BIS (16 bis) appartenant à Monsieur et Madame HEUDIER par les lots suivants :

Ancienne désignation : lot 16 bis : Au cinquième étage du bâtiment sur aile droite, deux pièces dont une sur rue et l'autre sur cour et une cave numéro 11.

Et les 24/1.000èmes des parties communes générales.

NOUVELLE DESIGNATION :

- LOT NUMERO VINGT NEUF (29) /

Au cinquième étage du bâtiment sur aile droite, deux pièces dont une sur rue et l'autre sur cour

Et les vingt deux/ millièmes (22/1.008èmes) des parties communes générales.

- LOT NUMERO TRENTE (30) /

Au sous-sol : une cave numéro 11

Et les deux/millièmes (2/1.008èmes) des parties communes générales.

II - CREATION D'UN LOT PRIVATIF /

Aux termes de l'assemblée des copropriétaires du 15 octobre 1999, il a été décidé la création d'un nouveau lot.

Les requérants ès-qualité décident donc de créer un nouveau lot (W.C. et couloir) issu des parties communes.

Suite à cette création de lot, les tantièmes s'exprimeront désormais en :

- MILLE DIXIEMES (2/1.010èmes)

CREATION du :

LOT NUMERO TRENTE ET UN (31)

Au sixième étage : un W.C. et un couloir comme indiqué sur le plan demeuré ci-joint et annexé après mention.

Et les DEUX/MILLE DIXIEMES (2.010èmes) des parties communes générales.

Telles que lesdites fractions d'immeuble existent sans exception ni réserve.

Observation étant ici faite que ce lot n° 31 ne pourra être vendu qu'au propriétaire

du lot numéro 24 et restera indissociable dudit lot.

TABLEAU RECAPITULATIF (conformément à l'article 71 du décret du 14 octobre 1955)

LOT	Bâti.	Escal.	Etage	Nature du LOT	Ancien. quote part	Nouvell quote part	Observ.
16 bis	unique		5ème	logement Cave	24/1008		supprim devient lot 29 et 30
29	unique		5ème	logement		22/1010	partie ancien lot 16bis
30	unique		s-sol	cave		2/1010	partie ancien lot 16bis
31	unique		6ème	WC et couloir		2/1010	issu des parties commu.

PUBLICITE FONCIERE

Une copie authentique de présente acte sera publiée au bureau des hypothèques compétent par les soins du notaire soussigné, conformément aux dispositions de l'article 35 du décret 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure ou siège respectif.

FRAIS

Les frais du présent acte seront à la charge des Consorts HEUDIER et DROUAULT.

POUVOIRS POUR LA PUBLICITE FONCIERE

Tous pouvoirs nécessaires pour produire au conservateur des hypothèques compétent les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir sont consentis à tout clerc du notaire soussigné.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le Notaire soussigné certifie que l'identité des parties telle qu'elle figure en tête des présentes lui a été régulièrement justifiée.

D O N T A C T E

Rédigé sur six pages
Fait et passé aux lieu et date sus-indiqués.

Et, après lecture faite, les signatures ont été recueillies par Monsieur RELANGE Alain-Charles, clerc du notaire soussigné, habilité et assermenté à cet effet, lequel a également signé le même jour.

Le notaire a lui-même signé le même jour.

Suivent les signatures

CERTIFICATION DE CONFORMITE

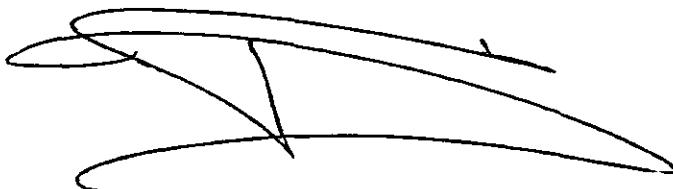
Je soussigné, Maitre Frédéric ROIENA, notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée " Frédéric ROIENA et Vincent ROUSSEL, notaires " Titulaire d un Office Notarial , dont le siège social est à PARIS 7ème - 5 Quai Voltaire, atteste que la première partie du présent document hypothécaire contient toute les énonciations de l'acte nécessaires à la publication des droits réels et à l'assiette de tous salaires, impôts droits et taxes.

Il certifie également que la présente copie établie sur 24 pages, dont les pages sont numérotées de façon continue, la première partie contenant — pages, est conforme à la minute et la copie authentique destinée à recevoir la mention de publication.

CERTIFICATION D'IDENTITE DES PARTIES

Je soussigné, Maitre Frédéric ROIENA, notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Frédéric ROIENA et Vincent ROUSSEL notaires" titulaire d un Office Notarial dont le siège est à PARIS 7ème - 5 Quai Voltaire, certifie que l'identité complète de toutes les parties au présent acte lui a été régulièrement justifiée.

En ce qui concerne le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE sis à PARIS 10ème 34 rue du Château d'Eau sur le vu du règlement de copropriété



DESIGNATION GENERALES DES LOTS - IMMEUBLE A PARIS (10^e)
34 RUE DU CHATEAU D'EAU

LOTS	ETAGE	NATURE	ANCIENNE QUO-PART	NOUVELLE QUO-PART	OBSERVA.
1	R-de-C	local	78/1008°	78/1010°	
2	R-de-C	Local	80/1008°	80/1010°	
3	R-de-C	logement	32/1008	32/1010	
4	R-de-C	logement	32/1008	32/1010	
5	premier	logement	68/1008	62/1010	
6	premier	logement	63/1008	63/1010	
7	premier	logement	36/1008	36/1010	
8	premier	logement	33/1008	33/1010	
9	deuxième	logement	62/1008	62/1010	
10	deuxième	logement	64/1008	64/1010	
11	troisième	logement	62/1008	62/1010	
12	troisième	logement	62/1008	62/1010	
13	quatrième	logement	59/1008	59/1010	
14	quatrième	logement	58/1008	58/1010	
15	cinquième	logement	56/1008	56/1010	
16	cinquième	logement	32/1008	32/1010	<i>Supprimé dans 26 a 27.</i>
16 bis	cinquième	logement	24/1008	24/1010	supprimé
17	sixième	logement	16/1008	16/1008	
18	sixième	chambre	12/1008	12/1010	
19	sixième	chambre	18/1008	12/1010	
20	sixième	chambre	10/1008	10/1010	
21	sixième	chambre	13/1008	13/1010	
22	sixième	chambre	12/1008	12/1010	
23	sixième	chambre	12/1008	11/1010	
24	cinquième	logement	19/1008	19/1010	
25	cinquième	logement	15/1008	15/1010	
26	cinquième	logement	15/1008	16/1010	
27	R-de-C	cave	1/1008	1/1010	

28	R-de-C	une pièce	5/1008	8/1010	
29	cinquième	logement		22/1010	Partie ancien lot 16 bis
30	sous-sol	cave		2/1010	Partie ancien lot 16 bis
31	sixième	couloir- WC		2/1010	Issu des parties communes